

## Notre intervention à propos du rapport de la Chambre régionale des comptes

La commune de Talmont-Saint-Hilaire et la Communauté de Communes du Talmonçais ont fait l'objet d'un contrôle de gestion par la Chambre régionale des comptes, commencé le 11 septembre 2015.

Celui de la Communauté de Communes du Talmonçais est terminé depuis de nombreux mois, sans observation négative importante. Celui de la commune de Talmont-Saint-Hilaire est enfin rendu public. C'est qu'il y a beaucoup à dire.

### Cinq points valident entièrement nos analyses

**1) L'endettement de la commune est très excessif** (plus 9 millions d'euros en six ans entre 2010 et 2015) pour un total actuel supérieur à 16 millions d'euros. Il est très supérieur à la moyenne d'endettement des communes de même importance. Et la capacité d'autofinancement nette (CAF) tourne autour d'un million d'euros par an, bien insuffisante pour nous permettre d'assainir **rapidement les finances de la commune et donc de pouvoir financer de futurs investissements de façon satisfaisante.**

### 2) les méthodes de gestion de la commune sont insuffisantes

- a) l'information patrimoniale n'est pas certaine (p 6 du document)
- b) la tenue des comptes des budgets annexes ne respecte pas la réglementation (p 5 du document)
- c) aucune provision n'a jamais été passée pour faire face à des événements futurs comme des contentieux juridiques, les déficits des zones artisanales (Les Groies : 500 000€, Les Commères 1 : 275 000€)
- d) il n'y a pas eu d'analyse prévisionnelle des frais de gestion induits par les investissements (exemple de la Médiathèque).

**3) les décisions prises en 2016 concernant le Port et le golf** ont été prises « sans étude fine des conséquences financières » (p 13 du document). Et le « maire et le conseil municipal restent responsables de la gestion de ces établissements ».

**4) la hausse « systématique » du taux des impôts locaux n'est pas justifiée.**

**5) la présentation du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) est insuffisante.** Malgré des progrès, il manque des éléments essentiels comme le chiffrage des investissements, la gestion de la dette, l'évolution de la fiscalité à venir...

**Sur tous ces points, nous sommes intervenus depuis le début de la mandature dans le sens des remarques des magistrats.** Vous avez nié l'évidence de l'endettement, utilisé les budgets annexes pour « camoufler » et gérer la dette, augmenter les impôts sans nécessité, pris des décisions a priori, sans études et concertations préalables.

Les conclusions de la Chambre régionale des comptes valident notre démarche au service des Talmonçais. Nous étions prêts à gérer la commune.

### Et le scandale de la fin de contrat de Mr X ...

C'est la cerise sur le gâteau ! Comment une collectivité a-t-elle pu faire preuve d'autant de légèreté avec l'emploi de nos impôts ? Comment le Maire a-t-il pu proposer ou accepter de payer 98 000€ pour un travail mal identifié dont une période de cinq mois excédant l'arrêté municipal pour un coût supplémentaire de 28 000€.

Et comment les conseillers municipaux en place, ont-ils pu laisser passer de telles décisions sans faire connaître, au moins, leurs réserves ?

## **CONCLUSION**

Nous, conseillers de la liste Construire l'Avenir de Talmont-Saint-Hilaire, invitons la municipalité talmondaise à suivre les conclusions de la Chambre régionale des comptes à savoir, diminuer la dette, stabiliser les impôts, améliorer le fonds de roulement, faire fonctionner utilement les outils d'analyses et de pilotage, régulariser les budgets annexes ...

Nous continuerons nos actions pour aller dans ce sens. Et nous invitons nos concitoyens et toutes les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance de ce document public, en le demandant à la Mairie, qui pourrait d'ailleurs, le publier sur son site officiel !